

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mai 2006

---

CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS - (n° 3009)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mmes Génisson, Guinchard, MM. Bapt, Gorce  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 6 de cet article par les mots :

« et de ceux relevant de l'éducation nationale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les services de santé de l'éducation nationale doivent être exemptés, au même titre que les services de santé des armées, de l'adhésion à l'Ordre professionnel.